Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260323-2026032003-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six.
En exercice : **15**
Présents : 15
Votants : 15

Délibération n°2026032003

le 20 mars,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026.
Etaient présents : Mme BARRE Annick, M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, M. THOMAS Yannig, Mme SALAUN Corinne, M. PETILLON JACQUES, Mme LE SANN Camille, M. LE DU Stéphane, Mme PLOE Marine, M. HUGUENIN Alban, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. ALLAIN Mikaël, M. HUGUENIN Hervé,
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présents : Evennou Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Élection des Adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Élection du premier Adjoint :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

(Un bulletin nul : nom d'une personne non candidate)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : 14 Voix

- M. LEVENEZ Nicolas, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **1er Adjoint**.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260323-2026032003-DE

Élection du second Adjoint :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

–Mme LEGALLAIS Magali 13voix (treize)

–M. ALLAIN Mikaël 2 voix (deux)

- Madame LE GALLAIS Magali, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **2ème Adjointe**.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait certifié conforme à Laz le 20 Mars 2026.

Le Maire,
BRIAND Erwan



Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération compte tenu
De son affichage en mairie le
Et sa réception en préfecture le

Mr le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.